



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 octobre 2020 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Pouvoir de Gilles CAMUS
5 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
11 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
12 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
13 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT
14 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
15 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Christophe MOIROUD
16 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
17 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
18 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
19 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir d'Emilie ACQUISTAPACE
20 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
21 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ à la délibération n°44
22 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
23 CHANAZ	T Yves HUSSON	
24 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
25 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
26 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
27 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
28 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
29 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
30 ENTRELACS	T Claire COCHET	
31 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
32 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
33 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
34 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
35 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
36 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
37 MERY	T Stéphane ROULET	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
38 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
39 MOTZ	T Daniel CLERC	
40 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Arrivé à la délibération n°40
41 MOUXY	T Catherine RAVANNE	Pouvoir de Laurent FILIPPI
42 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
43 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
44 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
45 SAINT OURS	S Marie ZAPILLON	
46 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
47 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
48 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN
49 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
50 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
51 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
52 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Départ à la délibération n°33
53 VOGLANS	T Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

27 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
GRESY-SUR-AIX
MERY
PUGNY CHATENOD
SAINT OURS
TRESSERVE
TRESSERVE
VOGLANS

Christèle ANCIAUX
Gilles CAMUS
Karine DUBOUCHET-REVOL
Philippe LAURENT
Christophe MOIROUD
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Esther POTIN
Jean-Marc DRIVET
Emilie ACQUISTAPACE
Marie-Pierre FRANCOIS
Patrick POURCHASSE
Nathalie FONTAINE
Bruno CROUZEVIALLÉ
Louis ALLARD
Annie MOULIN
Christian ROUSSEL
Martine BERNON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 octobre 2020, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 46 projets de délibérations et 1 vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 13 octobre 2020 aux conseillers communautaires suppléants, et le 15 octobre 2020 aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 52 présents et 64 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 37 Année : 2020

Exécutoire le : 27 OCT. 2020

Affichée le : 27 OCT. 2020

Visée le : 27 OCT. 2020

AGRICULTURE

Attribution de subventions aux services de remplacement du territoire

Monsieur le Président rappelle qu'un service de remplacement des agriculteurs est une association permettant aux exploitations d'avoir recours à de la main d'œuvre de remplacement.

Sur le territoire de Grand Lac, cette mission est assurée par 2 associations distinctes : le service de remplacement du Rhône au Guiers, pour les agriculteurs du secteur Chautagne et le Service de Remplacement de l'Albanais, pour les exploitations du reste du territoire.

Ces groupements d'employeurs assurent aux exploitants la présence d'une personne formée sur l'exploitation en cas d'urgence (maladie, accident). Il permet également aux agriculteurs de pouvoir s'absenter de leur exploitation pour prendre des congés, des jours de formation ou de s'impliquer dans les structures collectives et la vie publique (groupements agricoles, mandat électoral...).

La présence de telles associations sur le territoire favorise à la fois le maintien des exploitations en place et l'implantation de nouveaux agriculteurs (sécurité et qualité de vie). Elles permettent également la formation de jeunes aux métiers de l'agriculture (accueil de jeunes en formation).

Suite à de fortes difficultés de recrutement en 2018 ayant conduit à l'impossibilité d'honorer 100 jours de remplacement, Grand Lac a été sollicité afin d'attribuer aux services de remplacement une subvention de fonctionnement visant à créer les conditions salariales favorables à l'embauche.

L'aide attribuée en 2019, représentant un montant de 25 € par jour de remplacement effectué, permet aujourd'hui de pérenniser les postes et ainsi d'assurer les remplacements nécessaires auprès des exploitations agricoles.

Les prévisionnels 2020 prévoient la réalisation de 672 jours pour le service de l'Albanais et de 82 jours de remplacement pour le service du Rhône au Guiers.

Il est proposé d'attribuer un montant de :

- 16 800 € au service de remplacement de l'Albanais ;
- 2 050 € au service de remplacement du Rhône au Guiers.

Pour 2019, les aides attribuées s'élevaient respectivement à 20 000 € et 3 425 €.

Il est précisé qu'au regard des compte administratif 2020 des services de remplacement, un montant complémentaire pourra être proposé en 2021.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur le compte 6574.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'attribution d'une subvention de 16 800 € au service de remplacement de l'Albanais pour l'année 2020
- AUTORISE l'attribution d'une subvention de 2 050 € au service de remplacement du Rhône au Guiers

Aix-les-Bains, le 20 octobre 2020

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 63
- Votants : 63
- Pour : 63
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Agriculture - Attribution de subventions aux services de remplacement du territoire

Date de transmission de l'acte : 27/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 27/10/2020

Numéro de l'acte : d3476 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20201020-d3476-DE

Date de décision : 20/10/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.5. Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)